

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 255 ♦ MONTRÉAL, LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1997 4 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ



LIVRES
Qui étiez-vous, Jean Éthier-Blais ?, page D 1



LES ARTS
Le Théâtre Petit à Petit célèbre ses 20 ans, page B 1

ÉCONOMIE
Les marchés financiers en voient de toutes les couleurs, page C 2



ACTUALITÉS
Jean Rochon insiste sur les aspects positifs de sa réforme, page A 2

PERSPECTIVES

Branle-bas au Père-Lachaise

Yves Montand a-t-il eu une idylle quelque part dans les coulisses? Le comédien a-t-il semé ici ou là quelque rejeton anonyme qui cherche réparation? La justice en aura bientôt le cœur net, car l'ADN ne ment pas... Les morts, eux, vont se retourner dans leur tombe.

On savait que la vie privée n'était plus un sanctuaire, que la curiosité ne s'encombrait ni de l'intimité, ni des secrets d'alcôve. Bijoux de famille, secrets d'adolescents, confidences d'amoureux, pudeurs juvéniles sont des mots depuis longtemps vieillis, pour ne pas dire complètement ringards. Même les vitres blindées et les gardes du corps sont impuissants. Voilà maintenant que la mort n'y peut rien non plus.

Rien n'empêchera la justice française d'ouvrir la tombe d'Ivo Livi, le comédien Yves Montand, pour réaliser sur sa dépouille un test d'ADN. Un banal test génétique ordonné par le tribunal de Paris afin de clore une querelle juridique qui dure depuis huit ans.



Christian Rioux

Aurore Drossard, 22 ans, prétend en effet qu'Yves Montand est son père. Elle a engagé, avec sa mère, ce qu'on appelle en France une «action en recherche de paternité naturelle». Avant la mort du comédien, qui a toujours nié cette paternité, un tribunal avait ordonné une analyse sanguine. L'interprète des Feuilles mortes s'y était toujours refusé.

Mort depuis six ans, il ne pourra plus se défilier. En 1994, un tribunal avait estimé que Montand était le père d'Aurore. Mais il n'appuyait son jugement que sur des ressemblances physiques et des témoignages sur la liaison qu'il eut avec la mère, Anne Drossard, lorsqu'elle avait 19 ans et était apprentie comédienne. La fille adoptive d'Yves Montand, Catherine Allégret, et sa dernière compagne, Carole Amiel, ont fait appel.

Toute l'histoire ne prend son sens qu'en fonction des traditions françaises en matière de filiation naturelle et d'héritage. Car, personne n'en doute, il y a derrière tout cela une question de gros sous.

Société laïque, championne du marivaudage, la France a toujours eu une attitude singulière en matière de paternité.

Alors qu'au Québec, les enfants «illégitimes» disparaissent dans le secret des confessionnaires, leur reconnaissance, bien que partielle, existait en France depuis la Révolution. En 1972, ils obtenaient «les mêmes droits que l'enfant légitime». Du moins, presque, puisque les enfants adultérins n'ont droit qu'à la moitié de l'héritage d'un enfant né au sein du mariage, question de protéger la vénérable institution.

Chaque année, plusieurs centaines d'«actions en recherche de paternité» sont entreprises devant les tribunaux. Contrairement à ce qui prévaut en Amérique, un père français ne peut déshériter ni ses enfants (naturels ou pas) ni son épouse. Une portion de l'héritage leur est due. Si le tribunal prouve qu'Aurore Drossard est la fille naturelle d'Yves Montand, celle-ci aura donc automatiquement droit à une partie de la fortune de son père.

L'autopsie, pourtant courante pour retrouver un coupable, n'est pas chose banale pour dénicher un père. Le droit de connaître son père (et d'hériter) contre celui de refuser une expertise médicale, dut-elle s'effectuer sur un mort: voilà en quelque sorte le débat éthique qui déchire la France.

Le quotidien *Libération* s'inquiétait hier avec raison qu'on puisse enfreindre les dernières volontés de quelqu'un pour des motifs d'héritage. La chose est toujours formellement interdite pour des raisons, disons, beaucoup plus «nobles». Impossible par exemple de prélever un cœur ou un foie sur un corps sans consentement préalable. Des vies sont pourtant en jeu!

La question prend d'autant plus d'importance que la justice française semble obsédée depuis quelque temps par les tests génétiques. Il y a plusieurs semaines, dans une affaire de viol d'une collégienne, toute la population mâle d'un petit village de Bretagne a été invitée à subir un test d'ADN. Mais c'était sans obligation. La science agissait sans coercition. Et pourtant, il s'agissait d'un meurtre, pas d'une simple escapade amoureuse!

Disons-le aussi, le viol d'un mort vient ébranler un mythe profond, celui du repos des défunts, repos qu'on a choisi de qualifier d'éternel. Quant à ceux qui ont déjà trouvé réponse à ces questions, ils pourront s'en poser une dernière, peut-être la plus fondamentale, et se demander si, au fond, la paternité est une affaire de chromosomes.

La question prend d'autant plus d'importance que la justice française semble obsédée depuis quelque temps par les tests génétiques. Il y a plusieurs semaines, dans une affaire de viol d'une collégienne, toute la population mâle d'un petit village de Bretagne a été invitée à subir un test d'ADN. Mais c'était sans obligation. La science agissait sans coercition. Et pourtant, il s'agissait d'un meurtre, pas d'une simple escapade amoureuse!

Disons-le aussi, le viol d'un mort vient ébranler un mythe profond, celui du repos des défunts, repos qu'on a choisi de qualifier d'éternel. Quant à ceux qui ont déjà trouvé réponse à ces questions, ils pourront s'en poser une dernière, peut-être la plus fondamentale, et se demander si, au fond, la paternité est une affaire de chromosomes.

On construira sur des sols contaminés

Six projets domiciliaires et commerciaux sur des terrains qui exigent une décontamination ont été soumis au ministère de l'Environnement du Québec

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) s'apprête à autoriser au cours des prochains mois la construction d'une première série de projets domiciliaires et commerciaux à Montréal et à Québec sur des terrains dont il aurait exigé, jusqu'à présent, une décontamination préalable.

Ces autorisations sont le résultat de l'application d'une nouvelle méthode de réhabilitation des terrains contaminés, basée sur des «analyses de risques», que le MEF a

commencé à utiliser à titre d'essai avant même de faire approuver les nouvelles règles par le conseil des ministres.

À Montréal, où on compte beaucoup sur la «souplesse» de la nouvelle méthode pour réussir à mettre en valeur les 300 terrains contaminés identifiés sur le territoire urbain, l'application de la nouvelle méthode d'«analyse de risques» permettra de réaliser des économies moyennes de 70 % par rapport au décapage-enfouissement traditionnel, a calculé Pierre Legendre, conseiller en planification aux Travaux publics.

Le MEF n'a à ce jour autorisé aucun des six projets qui lui ont été soumis, précisait hier Jean Rivet, le directeur des politiques du secteur industriel.

Ces dossiers sont cependant à l'étude et pourraient recevoir le feu vert du comité technique qui réunit des spécialistes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en matière d'analyse de risques.

À Québec, la Ville espère obtenir le feu vert pour un terrain contaminé situé à Pointe-aux-Lièvres, en rives de la Saint-Charles, pour y construire des habitations multilogements et des aires récréatives.

À Montréal, l'École de technologie supérieure (ETS) a présenté deux projets de résidences étudiantes en hauteur

VOIR PAGE A 12: SOLS CONTAMINÉS

Robert Lepage tourne Nô



TAKASHI SEIDA; JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Robert Lepage mettait cette semaine la touche finale à son troisième film, *Nô*. Anne-Marie Cadieux et Richard Fréchette jouent des rôles importants dans ce qui se veut la première comédie du dramaturge et cinéaste.

Sous l'angle de l'humour

Robert Lepage découvre les joies de la comédie

Le troisième long métrage du dramaturge Robert Lepage est en fin de tournage à Montréal. *Nô* sera son film le moins coûteux mais aussi une incursion dans un genre nouveau: la comédie, où il dit se sentir à l'aise comme un poisson dans l'eau.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Dans une discothèque du centre-ville de Montréal, une Anne-Marie Cadieux en minijupe se trémousse aux côtés d'un Richard Fréchette à grands favoris. Sur une musique de circonstance, une centaine de figurants, des Japonais, des Québécois, roulent des hanches à l'unisson. Des fleurs de lys pendouillent du plafond. Décors et costumes sont aussi kitsch que le réclame l'esthétique douteuse du début des années 70. Quant à Robert Lepage, imperturbable, il dirige les opérations d'un air zen. Il faut dire que le film en tournage s'appelle *Nô* et que la scène en question se déroulera officiellement dans le pavillon du Québec à Osaka.

Nous voilà replongés dans l'atmosphère enfiévrée et baroque d'octobre 1970, tantôt au Japon, où se déroulait l'Exposition universelle

d'Osaka, tantôt au Québec, à l'heure de la Crise d'octobre.

Nô est le troisième long métrage de Robert Lepage et, financièrement, sa production la moins ambitieuse. Un million et des poussières de budget, 17 jours de tournage à peine, à Québec et à Montréal. Frugalité de moyens, dont Lepage se montre d'ailleurs ravi. Les coproductions que furent *Le Confessionnal* et *Le Polygraphe*, on a beau dire, cela comporte sa part de concessions. «Comme d'être obligé de postsynchroniser *Le Confessionnal* en modifiant l'accent pour la France», se rappelle-t-il. Avec un budget aussi minime que celui de *Nô*, sur un film produit par sa propre compagnie In Extremis, il n'a de comptes à rendre à personne, pleine latitude en fait.

Ce titre de *Nô* se veut hommage au théâtre japonais, «mais aussi une référence à un mot sur lequel on se barre les pieds depuis deux

VOIR PAGE A 12: LEPAGE

Sondage CROP

Les Québécois redoutent l'intervention de la Cour suprême

Plus de 42 % des répondants nient au plus haut tribunal le droit de se prononcer sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Il ne revient pas à la Cour suprême de statuer sur le droit du Québec de déclarer unilatéralement la souveraineté. Néanmoins, si le jugement confirme l'illégalité de la démarche, il faudra le respecter. Autrement, la violence pourrait éclater.

Illustrations de l'ambivalence qui nous caractérise, ces conclusions ressortent du tout récent sondage que la maison CROP a mené pour le compte du Comité des Québécois pour le NON, un organisme voué à la promotion du fédéralisme et de l'unité nationale.

Dans un premier temps, l'enquête d'opinion publique réalisée du 16 au 22 octobre auprès de 1005 personnes, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, nous apprend qu'une pluralité de Québécois (42 %) nient à la Cour suprême du Canada l'autorité de se prononcer sur la légalité d'une déclaration unilatérale, alors que 35 % sont d'avis contraire et que 23 % ne savent pas trop quoi en penser.

Cette expression populaire d'irritation à l'égard du plus haut tribunal du pays tient davantage de l'énoncé de principe que de l'indignation. En fait, la majorité des Québécois (57 %) croient que leur gouvernement n'aura d'autre choix

VOIR PAGE A 12: COUR SUPRÊME

Loi sur les consultations populaires

Québec attendra au printemps avant d'amender sa loi

Il n'y aura pas d'élections avant au moins un an

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard ne modifiera pas la Loi sur les consultations populaires du Québec lors de la présente saison parlementaire. Il n'y aura donc pas de dépôt de projet de loi en ce sens avant la date butoir du 13 novembre, date limite pour le dépôt des projets de loi pouvant être adoptés avant l'ajournement à l'Assemblée nationale. Québec attendra le retour de Chine du premier ministre Lucien Bouchard et du ministre responsable du dossier, Guy Chevrette, avant de mener une consultation publique et de déposer un projet de loi au printemps 1998, a appris *Le Devoir*.

Cette décision du conseil des ministres signifie que les élections générales n'auront pas lieu avant l'automne prochain au Québec, peut-être même en 1999, à la veille de l'atteinte du déficit zéro. À la suite de consultations préliminaires, le gouvernement Bouchard estime en effet que la décision de la Cour suprême du 9 octobre dernier pouvait poser des problèmes aussi bien lors de la tenue d'élections que pour celle d'un référendum.

C'est notamment l'avis de l'ancien Directeur général

VOIR PAGE A 12: QUÉBEC

Nouvelle chronique

Le Devoir propose une nouvelle chronique hebdomadaire, dans sa section économie. Dédicée aux finances personnelles, elle est rédigée par Richard Giroux, planificateur financier.

Lire en page C 5

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 8 Min: 1

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 8 Min: 0
Détails, page C 7

INDEX

Agenda..... B 9 Livres..... D 1
Annonces..... C 10 Le monde..... A 8
Les Arts..... B 1 Les sports..... C 12
Avis publics..... C 9 Montréal..... A 3
Économie..... C 1 Mots croisés..... C 11
Éditorial..... A 10 Politique..... A 6

www.ledevoir.com

